

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****Séance du 2 avril 2024**

**L'an deux mil vingt-quatre, le deux avril**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **M. Michel LOUP, maire**.

**Date de convocation** : 20 mars 2023

**Nombre de membres en exercice** : 18

**Etaient présents (12)** : Bernabela Aguila, Christian Feix, Sandrine Huillet-Brax, Arlette Jacquot, Michel Loup, Patrick Martinez, Marie-Antoinette Mora, Maryline Privat, Nicolas Privat, Jacky Renouvier, Christophe Rezza, Eric Yvanez.

**Procurations** :

**Absents** : Anthony Azzoug, Pierre Dardé, Sophie Deregnacourt, Fabrice Douchez, Patricia Fermin, Marie-Hélène Gautrand

**Secrétaire séance** : Marie-Antoinette Mora

**Délibération n° 202400015****Objet : Finances – Vote des subventions aux associations**

M. le maire rappelle que les associations et leurs membres sont très importants pour créer et proposer de l'activité dans le village et organiser des manifestations festives ou culturelles.

Dans le cadre de leurs activités les associations citées dans le tableau ci-dessous ont sollicité l'appui de la commune. Au regard du réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider, le conseil municipal propose au titre de l'année 2024 les attributions suivantes :

Association	Subventions attribuées en 2023	Proposées en 2024
Chasse, diane valrossienne	600 €	600 €
Jumelage	1 400 €	1 000 €
Chorale Valrossignols	600 €	600 €
Club de foot	1000 €	1000 €
APE	1 400 €	1 400 €
Comité des fêtes	8 500 €	8 500 €
Comité des fêtes - sécurité	500 €	500 €
Coopérative scolaire	600 €	600 €
Valro'ck	400 €	400 €
Valro'ck – fête musique	300 €	0 €
Amis de la tour	400 €	400 €
Essor	1 000 €	1 000 €
Foyer rural	2 800 €	2 800 €
Ligue contre le cancer	300 €	300 €
Total	19 800 €	19 100 €

M. le maire propose au conseil d'approuver les attributions de subventions aux associations pour les montants proposés dans le tableau ci-dessus.

M. le maire informe le conseil que la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, ce contrat a pour objet de

préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat » est tenue de respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République [...] à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

M. le maire informe le conseil que le versement des subventions sera donc subordonné à la signature du contrat républicain par l'association.

M. le maire demande au conseil de bien vouloir délibérer.

**Le conseil**, à l'unanimité des membres présents ou représentés,  
**contre : 0 ; abstention : 2 (Martinez Patrick, Agulla Bernabela) ; pour : 10**

**Où l'exposé du maire et après avoir délibéré,**

Vu code général des collectivités territoriales,

**Décide :**

- **d'approuver** les attributions de subventions aux associations telles que présentées dans le tableau ci-dessous pour un montant global de 19 100 €,
- **d'autoriser** le maire ou son représentant à signer tout acte ainsi que prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**Dit** que ces crédits seront inscrits au budget 2024 et prélevés sur le compte 65748,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Michel Loup,**  
Maire de Valros



**Marie-Antoinette Mora**  
Secrétaire du conseil

